

PROGRAMME ACCRÉDITÉ

Une nouvelle formation pour « intervenir auprès de la personne suicidaire à l'aide de bonnes pratiques »

Cette formation constitue la nouvelle version de la formation « Intervenir en situation de crise suicidaire » de l'Association québécoise de prévention du suicide (2003).

Elle permet de développer les compétences liées au « Guide de bonnes pratiques en prévention du suicide à l'intention des intervenants des centres de santé et de services sociaux » du ministère de la Santé et des Services sociaux (2010).

Cette formation est issue d'une étroite et riche collaboration entre l'Association québécoise de prévention du suicide (AQPS), le Centre de santé et de services sociaux — Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke (CSSS-IUGS), Suicide Action Montréal (SAM) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

But : Cette formation est axée sur le développement des compétences des intervenants. Différentes stratégies d'enseignement réputées efficaces sont donc utilisées (jeux de rôle; études de cas; etc.).

Elle propose un nouveau processus pour intervenir auprès de la personne suicidaire qui est étroitement lié au nouvel outil d'estimation de la dangerosité. Elle propose des stratégies d'intervention réputées efficaces pour chacune des étapes de ce processus d'intervention, en plus de mettre de l'avant des pratiques issues des savoirs d'expérience.

Approche :

- ◆ Le cadre pédagogique du programme est défini selon une approche par compétence;
- ◆ La méthode est active et tient compte des besoins des participants;
- ◆ Les activités d'apprentissage favorisent l'appropriation des contenus et des outils et permettent le transfert des connaissances dans le milieu.

Durée : La formation est d'une durée de 21 heures, soit trois jours consécutifs ou non.

Les participants : La formation s'adresse aux intervenants issus des milieux communautaires, publics, parapublics ou privés, possédant des habiletés de base en intervention et œuvrant auprès d'une clientèle adulte pouvant manifester des idées ou des comportements suicidaires. 12 à 15 participants maximum.

Formateurs : Tous les formateurs autorisés à diffuser le programme sont accrédités par l'AQPS. Ils possèdent une grande expérience en intervention auprès des personnes suicidaires et en formation auprès des clientèles variées.